

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 14 mai 2013

La prévention des risques psychosociaux

Déclaration du groupe de la mutualité

Les risques psychosociaux constituent une question majeure de santé publique. Ils représentent une part importante des risques professionnels dont les conséquences sur la santé sont multiples et complexes.

L'évolution du travail au cours des vingt dernières années, ainsi que l'environnement social et économique, ont eu des conséquences directes sur la santé des salariés.

Les services à la personne et, en particulier, le secteur de l'aide et des soins à domicile, présentent par leurs spécificités mêmes des risques psychosociaux importants.

Le groupe de la mutualité insiste sur ces secteurs, très présents dans l'Économie sociale et solidaire (ESS), où les causes des risques psychosociaux sont directement liées aux spécificités de l'activité de travail : attachement affectif aux personnes aidées, confrontation à la maladie, au deuil, causes liées à l'organisation du travail et à l'isolement des professionnels.

Face à ces situations, les démarches de prévention ne sont pas simples à concevoir et à mettre en œuvre, notamment dans un environnement où les moyens à disposition des structures de ce secteur sont limités.

Le groupe de la mutualité insiste également sur les professions avec réception d'un public, soumises de plus en plus à l'agressivité et à la violence, et en particulier dans le milieu de la santé.

L'USGERES, qui regroupe 75 % des employeurs de l'ESS, et quatre confédérations syndicales de salariés, a signé un accord sur la prévention des risques psychosociaux, dont le stress au travail. L'objectif de cet accord vise à améliorer la santé et la sécurité au travail en sensibilisant les employeurs et les salariés à ce type de risques. Il se décline à travers l'identification des situations de travail génératrices de stress, le renforcement du dialogue social sur ce sujet, la sensibilisation et actions de formation, et la mise en place d'instances de concertations paritaires, notamment dans les TPE.

Promouvoir un dialogue social de qualité autour de la santé et du bien-être au travail et replacer la prévention des RPS dans le cadre plus général de l'organisation du travail et des conditions de travail au sens large, comme le préconise l'avis, permettent d'inscrire la prévention dans une démarche d'ensemble que soutient le groupe de la mutualité.

L'UGEM syndicat des employeurs mutualistes et adhérent de l'USGERES, s'est également mobilisé pour sensibiliser ses adhérents. Les approches développées par certaines mutuelles, notamment

dans le cadre de fusion qui peuvent impliquer des pertes de repères et des changements d'organisation et d'outils, privilégient la co-construction avec l'implication des parties prenantes.

La MGEN, en partenariat avec les organisations syndicales, s'est intéressée aux RPS, à l'épuisement professionnel et aux TMS dans le cadre d'une étude auprès des personnels de l'Éducation nationale, visant à contribuer à l'amélioration des connaissances sur la santé au travail. Comme le souligne l'avis, la prévention des RPS passe, en effet, par une meilleure connaissance de ces risques.

Sous l'entité RPS, c'est aussi la question du harcèlement sexuel qui est abordée. Bien que les enquêtes sur ce thème soient peu nombreuses, on sait néanmoins qu'environ 20 % des femmes seraient confrontées, au cours de leur vie professionnelle, à des comportements masculins relevant du harcèlement sexuel. Une étude de la délégation aux droits des femmes du CESE portera prochainement sur toutes les violences faites aux femmes et à l'égalité et traitera en particulier des violences exercées en milieu professionnel.

Les démarches de prévention nécessitent de développer l'anticipation, la visibilité sur le moyen et long terme et la formation de l'ensemble des acteurs qui impliquent, au-delà des évolutions législatives et réglementaires, un changement des pratiques de management et une bonne gouvernance.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis qui, à travers un état des lieux exhaustif des risques psychosociaux, a su formuler des recommandations pragmatiques afin de mieux les prévenir.